

Fiche de données de sécurité pour

Extincteurs à eau avec ou sans additif

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identifiant du produit	Extincteurs à eau avec ou sans additif comme agent extincteur
1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou et utilisations déconseillées	MBK LIQ WLD, MBK FF-20, MBK GEM FF, MBK LIQ FFA, MBK LIQ FFC pour la lutte contre les incendies
1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité	Centre national d'information sur les poisons / Centre médical universitaire d'Utrecht, PO Box 85500, 3508 GA Utrecht, Pays-Bas Pays-Bas, productnotificatie@umcutrecht.nl
1.4. Numéro d'appel d'urgence	+31 88 75 585 61

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange	Non spécifié
2.2. Éléments d'étiquetage	Non spécifié
2.3. Autres dangers	Non spécifié

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances	Selon les fiches de données de sécurité des agents mentionnés au paragraphe 1.2
3.2. Mélanges	-

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours	4.1.1 En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour faciliter la respiration. Consulter un médecin/service médical en cas de malaise. 4.1.2 En cas de contact avec la peau : En cas de contact, laver immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau. 4.1.3 En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau (pendant 20 minutes), y compris sous les paupières. Consulter un ophtalmologue. 4.1.4 En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau si la personne est consciente, appeler un médecin. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consultez un médecin.
4.2. Symptômes et effets les plus importants, tant aigus et différés	Le produit n'est pas classé comme nocif pour la santé humaine effet.
4.3. Indication de toute consultation médicale immédiate et traitement spécial nécessaire	Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Date d'émission : 06/11/2025

Version : 1

page 1 / 5

5.1. Moyens d'extinction	Voir paragraphe 1.2
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Dégage des fumées toxiques en cas d'incendie.
5.3. Conseils aux pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	6.1.1 Pour le personnel non urgentiste : Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ventiler la zone de fuite ou de déversement. 6.1.2 Pour les intervenants d'urgence : Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se reporter à la section 8 de la FDS pour plus de détails sur la protection individuelle.
6.2. Précautions environnementales	Éviter de rejeter le produit dans les égouts ou directement dans l'environnement aquatique.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Absorber le liquide déversé à l'aide d'un matériau absorbant. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Éliminer les matériaux ou résidus solides dans un site agréé.
6.4. Référence à d'autres sections	Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger	7.1.1 Retirez la goupille de sécurité. 7.1.2 Visez la base du feu. 7.1.2 Appuyez sur le levier de la valve. 7.1.2 Pour vérifier la compatibilité avec la présence d'électricité, consultez l'étiquette principale du produit.
7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles	Pour le stockage à l'intérieur, dans un endroit sec et frais, à une température proche de 20 °C et avec une faible humidité . Dans tous les cas, ne pas stocker dans des zones dont la température est en dehors de la température de fonctionnement du produit. Stocker en position verticale.
7.3. Utilisations finales spécifiques	Uniquement à des fins de lutte contre l'incendie

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle	L'indication de pression doit se trouver dans la zone verte.
8.2. Contrôles de l'exposition	Assurer une ventilation adéquate. Lors de la manipulation de produits à base d'eau F/E à base d'eau, porter un masque, des gants et des lunettes de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base	Aspect : liquide Couleur : incolore avec de légères variations Odeur : caractéristique. Seuil olfactif : non disponible pH : 6-9,5
---	---

	<p>Point/intervalle de fusion (°C) : Non disponible</p> <p>Point/intervalle d'ébullition (°C) : Non disponible</p> <p>Point d'éclair (°C) : Non disponible Vitesse d'évaporation : Non disponible</p> <p>Limite d'inflammabilité - inférieure (%) : Non disponible</p> <p>Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible Température d'inflammation (°C) : Non disponible Limites d'explosivité supérieure/inférieure : Non disponible Pression de vapeur (20 °C) : Non disponible Densité de vapeur : Non disponible</p> <p>Densité relative : 1-1,25</p> <p>Densité apparente (kg/m³) : Non disponible</p> <p>Solubilité dans l'eau (g/l) : Non disponible</p> <p>n-Octanol/Eau (log Po/w) : Non disponible</p> <p>Température d'auto-inflammation : Non disponible</p> <p>Température de décomposition : Non disponible</p> <p>Viscosité dynamique (mPa.s) : 1-6</p> <p>Propriétés explosives : non disponible</p> <p>Propriétés oxydantes : non disponible</p>
9.2. Autres informations	Indice de réfraction : 1,20-1,5

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable dans les conditions de température de fonctionnement indiquées sur l'étiquette principale du produit
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
10.5. Matériaux incompatibles	Non disponible
10.6. Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux produits de décomposition dangereux ne devraient pas être produits.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008	Non classé
11.2. Informations sur les autres dangers	Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité	Selon les fiches de données de sécurité des agents mentionnés dans le paragraphe
12.2. Persistance et dégradabilité	
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
12.4. Mobilité dans le sol	
12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	
12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien	

12.7. Autres effets indésirables

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	Doivent être traités de manière spécifique, conformément à la réglementation en vigueur.
--	--

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1044
14.2. Nom d'expédition UN	Extincteurs à base d'eau avec ou sans additif comme agent extincteur
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non disponible
14.4. Groupe d'emballage	Non disponible
14.5. Dangers pour l'environnement	Voir section 6
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir section 7
14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI instruments	Non disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement applicables à la substance ou au mélange	<p>Directive 2012/18/UE Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié. RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction : 3, 65 DIRECTIVE 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II Aucun des ingrédients n'est répertorié. RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS SOUMIS À DES RESTRICTIONS (aux fins de l'octroi de licences en vertu de l'article 5, paragraphe 3) Aucun des ingrédients n'est répertorié. Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER Aucun des ingrédients n'est répertorié. Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues Aucun des ingrédients n'est répertorié. Règlement (CE) n° 111/2005 établissant des règles pour le contrôle du commerce entre la Communauté et les pays tiers en ce qui concerne les précurseurs de drogues Aucun des ingrédients n'est répertorié.</p>
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.

Phrases pertinentes

Date de publication : 06/11/2025

Version : 1

page 4 / 5

H373 Peut provoquer des lésions organiques en cas d'exposition prolongée ou répétée. Abréviations et acronymes :

REACH : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

MARPOL : (de Marine Pollutant) Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires Code IBC : Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ONU : Organisation des Nations Unies (également UNO : Organisation des Nations Unies)

NOEC : Concentration sans effet observé

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques ASTM : American Society for Testing and Materials

WAF : fraction hydrosoluble

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses IATA :

Association internationale du transport aérien

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques EINECS :

Inventaire européen des substances chimiques commercialisées ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH)

LC50 : concentration létale, 50 % LD50 : dose létale, 50 %

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique vPvB : très persistant et très bioaccumulable ATE : Valeurs estimées de toxicité aiguë

Tox. aiguë 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2